



Saint-Maurice, 3 avril 2006

Conseil d'administration

PV

Procès verbal du conseil d'administration de l'ADEREST du 29 mars 2006

Présents : D Beaumont, F Becker, D Chouanière, Y Iwatsubo, A Leclerc, G Marguet

Excusé : C Paris, MJ Saurel-Cubizolles

Ordre du jour :

1. approbation du PV : CA du 21 novembre 2005
2. AG 2006
3. colloque de Lille 30 et 31 mars
4. finances
5. élections 2006 : dépouillement
6. colloque 2007 : lieu
7. divers

1. approbation du PV du CA du 21 novembre 2005

Le PV du CA du 21 novembre 2005 est approuvé.

2. AG 2006

Plusieurs points seront discutés lors de l'AG 2006 du 30 mars.

Problème des adhérents qui n'ont pas payé leur cotisation depuis 3 ans

D Beaumont et D Chouanière ont fait un travail de vérification du paiement des cotisations en 2003, 2004 et 2005. Ce travail a montré qu'il y a 56 adhérents qui ne se sont pas acquittés de leur cotisation depuis 3 ans. En regardant la liste de ces « mauvais payeurs », A Leclerc fait remarquer qu'il y a un certain nombre de chercheurs dont le thème de recherche a évolué et qui s'impliquent moins dans l'épidémiologie des risques professionnels.

La question de radiation de ces personnes est posée. Les statuts de l'ADEREST stipulent que la qualité d'adhérent se perd soit par décès, soit par démission, soit par radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour non paiement de la cotisation, manquement aux présents statuts ou autre motif grave. Dans le cas de radiation, le membre intéressé doit être préalablement informé par lettre recommandée.

Avant de procéder à des radiations qui sont des procédures lourdes, on décide d'envoyer un message e-mail ou un courrier à ces personnes en leur demandant s'ils souhaitent rester adhérents. Si la réponse est positive, on les invite à payer la cotisation. S'ils ne souhaitent plus être adhérent, leur réponse sera considérée comme une démission.

Cette décision sera annoncée à l'AG.

⇒ F Becker (président) et D Beaumont (Trésorière) préparent et envoient ce message aux « mauvais payeurs ».

Rapport moral du président

F Becker souhaite dire un mot sur les difficultés que rencontrent actuellement les épidémiologistes spécialistes des risques professionnels.

A Leclerc pense qu'il est difficile de quantifier ce déclin. Mais on peut remarquer qu'il y avait plusieurs unités INSERM d'épidémiologie qui travaillaient majoritairement sur les risques professionnels auparavant (ex-Unité 170, Unité 687, unité de JM Mur) mais qui se développent actuellement sur d'autres thématiques (environnement général...). Les travaux réalisés par les universitaires en médecine du travail ne se sont pas accrus. Le département d'épidémiologie de l'INRS est en train de se reconstituer. Seul le Département Santé Travail de l'InVS continue à se développer depuis 1998.

Le déclin se traduit également par un faible nombre de réponses aux appels d'offre de projets de recherche (ANR, AFSSET).

Sur le terrain, la charge de travail du médecin du travail ne cesse d'augmenter. Les médecins du travail ont moins de temps à consacrer à des études épidémiologiques et peut-être ressentent moins d'intérêt.

Ce qui « marche bien » actuellement sur le terrain, ce sont des projets de surveillance impliquant un réseau de médecins du travail. Dans ce contexte, les médecins sont motivés pour s'impliquer dans des problématiques de santé qui les intéressent. Mais pour conduire de tels projets de surveillance, il est indispensable qu'il y ait un pilotage par des épidémiologistes spécialistes des risques professionnels qui sont insuffisants en nombre.

C'est une question importante mais la place de l'ADEREST pour contrer ce phénomène est difficile à déterminer.

Changement du siège social

MJ Saurel et Y Iwatsubo ont activement travaillé sur ce sujet administratif qui consomme beaucoup de temps et d'énergie. Le dossier a été déposé à la préfecture du Val de Marne et nous sommes dans l'attente de la réponse.



Rapport financier

Cf chapitre finances

3. colloque de Lille

F Becker informe que les résumés des communications seront publiés dans les Archives des Maladies Professionnelles.

4. finances

D Beaumont a réussi, après des semaines de négociations, à faire transférer le compte de l'ADEREST à Paris.

Il reste le dépôt de signature de F Becker. Pour cela, il conviendra de présenter les statuts et les règlements intérieurs modifiés précisant que le siège social est transféré à l'INSERM U687 et le PV du CA notifiant la nomination de F Becker comme président.

⇒ Y Iwatsubo adresse les documents à D Beaumont.

Concernant l'abonnement Internet, D Beaumont est en train de négocier pour une diminution des frais d'abonnement à 11 euros par mois, tarif semblant en vigueur pour les comptes professionnels. Or, le compte de l'ADEREST en est bien un.

Le rapport financier que va présenter D Beaumont lors de l'AG est le suivant :

Rapport financier lors de l'AG du 21 octobre 2005

Solde compte courant au 2 9 2005	818,65 €
Solde compte épargne au 2 9 2005	11219,01 €

Depuis le 21 octobre 2005

dépense	1137,57 € (réunions CA+CS)
recette	430 € (cotisations)

Après transfert de 2000 € du compte épargne au compte courant, le compte de l'ADEREST au 30 mars 2006 est :

Solde compte courant au 30 03 2006	2111,08€
Solde compte épargne au 30 03 2006	9443,39€

D Beaumont fait remarquer qu'il y avait eu 90 cotisations payées en 2004 et seulement 76 en 2005.

On discute de l'éventualité d'augmenter le montant de cotisation à 20 euros. Ce sera discuté lors de l'AG.

 3

Le principe de l'augmentation est justifié à cause du projet de création d'un site Internet de l'ADEREST.

Y Iwatsubo fait part de l'accord par l'InVS d'une subvention de 3000 euros pour le colloque.

Il faudra établir un compte-emploi équilibré.

5. élections au CA

Pour les deux postes à renouveler, il y avait deux candidates.

Il y avait 87 votants sans bulletins nuls.

D Beaumont est réélue avec 84 voix. Son mandat se terminera en 2010.

Ariane Leroyer est élue avec 86 voix. Son premier mandat se terminera en 2010 date à laquelle elle sera rééligible.

6. colloque 2007

La possibilité de la ville de Nantes comme lieu d'accueil du 11^{ème} colloque qui aura lieu en automne 2007 avait été évoquée lors de la réunion du CS de juin 2006. Annie Touranchet avait donné un accord de principe à F Becker.

On reposera la question lors de l'AG.

7. divers

F Becker a obtenu un devis pour la création d'un site Internet. Le coût est de 8000 €HT pour la création et à peu près 500 € HT par an pour la maintenance du site. Les mises à jour seront à faire par les adhérents.

Ce point sera également discuté lors de l'AG.

La prochaine réunion du CA est prévue le vendredi 31 mars à 12 heures avec les nouveaux membres du CA pendant le colloque à Lille.

Yuriko Iwatsubo, Secrétaire Générale